



COMMUNE DE BRENNILIS

COMITÉ CONSULTATIF CENTRALE NUCLÉAIRE



RÉUNION DU 3 NOVEMBRE 2010

1. Le Comité consultatif Centrale nucléaire institué par le Conseil municipal de Brennilis s'est réuni le 3 novembre 2010 en mairie pour préparer la prochaine réunion de la CLI prévue pour le 16 novembre 2010. A cette occasion, les membres présents de la commission ont fait la connaissance de M. Jean-Christophe Couty, nouveau responsable du Site des Monts d'Arrée.



M. Couty lors de la réunion du Comité consultatif le 3 novembre 2010. Au fond, M. Herry, ancien maire de Brennilis, conseiller technique de la municipalité

2. Ingénieur de formation, M. Couty travaille pour EDF depuis une vingtaine d'années. Ses différentes affectations au long de sa carrière lui ont permis d'acquérir une grande expérience dans de nombreux domaines en rapport direct avec les opérations de démantèlement. Son dernier poste était situé à Chinon.
3. *Relations avec l'ASN* – Le Comité consultatif a pris note de ce que, après la suppression de la Commission consultative des Institutions nucléaires de base, les exploitants et les CLI pouvaient désormais solliciter directement une audition de l'ASN pour exprimer leur opinion sur les décisions importantes que cette dernière pourrait être appelée à prendre.

4. *Accompagnement de la CLI sur l'analyse de l'état radiologique du site et les prescriptions techniques* – Les membres du Comité consultatif membres du groupe de travail études-expertises de la CLI sont tenus à la confidentialité sur le résultat des discussions ayant amené le groupe de travail à prendre position sur les soumissionnaires à l'appel d'offre lancé au nom de la CLI pour d'une part répondre aux attentes de l'ASN sur son dossier de prescriptions techniques et d'autre part se livrer à une analyse radiologique du site dans un délai prescrit de trois mois.
5. Le secrétariat de la CLI a fait état de la demande d'un laboratoire – la CRIIRAD – de revoir les délais impartis pour remplir la mission demandée, ceux prévus lui paraissant trop courts. La Commission n'a cependant pas estimé, à la majorité, que cette demande devait l'empêcher d'émettre un avis sur les deux soumissions respectant les délais qui lui sont parvenues.
6. Il appartiendra maintenant à la CLI de se prononcer en séance plénière, étant entendu qu'elle pourra soit choisir entre les deux soumissions respectant les délais, soit reformuler l'avis d'appel d'offres en allongeant les délais, soit scinder l'appel en deux lots, un à court terme (3 mois) répondant aux demandes de l'ASN, l'autre à plus longue échéance (par exemple 6 ou 9 mois) portant sur le seul dossier état radiologique du site (cette approche nécessitant également de nouveaux appels d'offres).
7. Le Comité consultatif a noté que le Groupe de travail avait émis un avis à la majorité des membres présents, mais que cet avis n'engageait aucunement la CLI. Il a également noté l'étonnement de certains membres du Groupe de travail de voir la CRIIRAD refuser pour la deuxième fois de prendre part aux appels à soumissions de la CLI, alors que d'autres associations s'estimaient en mesure de participer et de fournir le travail demandé dans les délais impartis. Le Comité consultatif a cependant estimé que, lors de l'examen des candidatures soumises, si la CLI décide d'aller dans cette voie, il serait nécessaire de vérifier la qualité technique des offres, au regard notamment des délais à tenir, et de s'assurer que ce sont bien deux soumissions authentiques qui sont parvenues au Groupe de travail.
8. *Présentation par l'ASN du contenu du dossier de consultation sur les prescriptions techniques* – Le Comité consultatif a noté que cette présentation faisait suite aux précisions fournies lors de la réunion du 8 juillet 2010 de la CLI (neuvième réunion).
9. Les membres du Comité consultatif ont constaté que les différents éléments en leur possession ne permettaient pas de dire avec certitude sur quoi porteraient les prescriptions techniques de l'ASN pour lesquelles une consultation de la CLI doit intervenir – il peut s'agir en effet

simplement de prélèvement d'eau et de rejets dans l'environnement, ou plus globalement du nouveau dossier de démantèlement complet, à moins que ces prescriptions ne portent sur la manière de mettre en œuvre les conclusions de la commission d'enquête tendant à la reprise du démantèlement niveau 2 y compris les échangeurs.

10. Quelle que soit l'option qui sera présentée par l'ASN à la CLI, les membres du Comité consultatif sont convenus qu'il convenait d'être particulièrement attentifs à ce que ces prescriptions techniques incluent toutes les observations et recommandations pertinentes de la CLI et du Conseil municipal de Brennilis sur le dossier de démantèlement complet.
11. *Divers* – M. Couty a proposé de faire le nécessaire pour que l'état d'avancement du centre de d'entreposage des déchets ICEDA soit présenté au Comité consultatif. Ce dernier s'est montré très intéressé par cette proposition, dont il a remercié M. Couty. Il a cependant suggéré que, pour optimiser l'impact d'une telle présentation, M. Couty soumette d'abord cette suggestion au président de la CLI, pour le bénéfice de tous les membres de cette dernière instance. Si la CLI ne pouvait s'organiser pour accueillir rapidement cette présentation, le Comité consultatif prendrait alors le relais, et pourrait associer à la présentation les représentants des communes environnantes intéressées par le dossier démantèlement.

Jean-Victor Gruat, 3 novembre 2010.

Sujet: TR: Appel d'Offre Cli des Monts d'Arrée
De : "QUERE Emmanuel" <emmanuel.quere@cg29.fr>
Date : Fri, 10 Sep 2010 12:22:17 +0200
Pour : "QUERE Emmanuel" <emmanuel.quere@cg29.fr>

Madame, Monsieur,

Le Président de la CLI a reçu hier après-midi le message ci-dessous de la part de la CRIIRAD. Celle-ci sollicitait la diffusion de ce message aux membres de la Commission ce qui est donc fait.

Par ailleurs, en réponse aux observations de la CRIIRAD concernant les délais de la mission, il lui a été indiqué que, compte-tenu de la date à laquelle elle interpellait la CLI (veille du dépôt des offres), il lui était proposé de déposer son offre dans le cadre fixé et qu'il lui appartenait d'apporter les réserves et les propositions éventuelles complémentaires dans son dossier technique en réponse, afin que cela puisse être examiné par le groupe de travail "études – expertise" puis par la CLI dans le cadre de la sélection des offres.

Sincères salutations



Emmanuel Quéré
Conseil général du Finistère
Direction de l'eau et de l'environnement
Service "Energie, Déchets, Information Environnementale"
32 boulevard Duplex
29 196 QUIMPER Cedex
Tel : 02 98 76 26 61
Mobile : 06 78 85 37 87
Fax : 02 98 76 20 55
mailto:emmanuel.quere@cg29.fr
<http://www.cg29.fr>
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

De : Bruno Chareyron [mailto:bruno.chareyron@criirad.org]
Envoyé : jeudi 9 septembre 2010 14:12
À : QUERE Emmanuel
Cc : LEBoulleux Véronique; RICHARD Françoise
Objet : Appel d'Offre Cli des Monts d'Arrée

Cahier des Charges pour une mission d'expertise sur l'état radiologique du site des Monts d'Arrée et l'appui technique à la commission locale d'information dans le cadre de la consultation sur les prescriptions techniques de l'ASN.

A l'attention de monsieur Emmanuel Quere, direction de l'eau et de l'environnement, Conseil Général du Finistère

Bonjour

Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation citée en objet j'ai le regret de vous informer que le laboratoire de la CRIIRAD ne peut répondre favorablement à cette offre compte tenu des délais de réalisation très courts.

En effet, il est indiqué, pour la tranche ferme « Analyse critique des documents et rapports techniques sur l'état initial », que le délai d'exécution est de 3 mois.

Le laboratoire de la CRIIRAD a déjà conduit ce type d'analyse critique à propos d'autres sites nucléaires, à la demande des CLI : par exemple CNPE de Fessenheim (mai 1999 à juin 2000), CNPE du Blayais (juillet 2000 à octobre 2002), Site nucléaire de Cadarache (mars 2008 / juin 2009).

Pour chaque dossier la méthodologie proposée par la CRIIRAD a comporté plusieurs étapes : première analyse des documents fournis, rédaction de demandes complémentaires à l'attention de l'industriel et / ou des services de l'Etat compétents, examen des réponses complémentaires, discussions avec les ingénieurs et techniciens du site, lorsque cela est possible visite des installations, rédaction du rapport préliminaire, prise en compte des remarques de l'industriel ou des membres de la CLI après lecture du rapport préliminaire, rédaction du rapport définitif. Comme indiqué à travers les exemples ci-dessus le temps écoulé entre le lancement de l'étude et la fourniture du rapport final présenté en CLI et rendu public a été systématiquement supérieur à 1 an.

Par conséquent la CRIIRAD considère qu'elle ne peut réaliser en un temps aussi bref (3 mois) un travail suffisamment approfondi permettant de bien analyser l'état des lieux radiologique du site, et identifier les lacunes.

Ce travail devrait permettre de se prononcer sur l'état des lieux des connaissances concernant :
les impacts liés aux rejets radioactifs dans le milieu aquatique de surface et l'atmosphère,
la pollution des sols et eaux souterraines,
la contamination résiduelle des gravats, métaux, bétons

Nous espérons que la CLI acceptera de modifier le cahier des charges en prévoyant un délai de réalisation de l'ordre de 9 mois minimum ce qui nous permettra de soumettre une proposition. Le travail effectué par la CRIIRAD depuis 2006 (en partie sur fonds propres et en partie avec le soutien d'associations locales) a permis de démontrer un certain nombre de lacunes dans l'évaluation de l'impact radiologique de la centrale de Brennilis, mais il s'agit d'un travail préliminaire qui nécessite des approfondissements.

Depuis quelques années, l'administration impose sur Brennilis un calendrier serré et il nous semble souhaitable que la CLI résiste à cette logique qui n'est pas compatible avec la réalisation d'un travail de qualité. Dans le cas de Brennilis, c'est d'autant plus important que la question du démantèlement est un enjeu majeur.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre ce texte aux membres de la CLI des Monts d'Arrée pour information et de m'indiquer si le délai de réalisation peut être révisé.

Vous en remerciant par avance.

Cordialement

Bruno CHAREYRON
Ingénieur en physique nucléaire
Responsable du Laboratoire CRIIRAD

Immeuble CIME
3eme étage
471 avenue Victor Hugo
26 000 Valence

tel : 04 75 41 82 50
fax : 04 75 81 26 48
E-mail : bruno.chareyron@criirad.org

Ce message a été scanné par l'anti-virus du Conseil Général du Finistère.

Ce message a été scanné par l'anti-virus du Conseil Général du Finistère.

Ce message a été scanné par l'anti-virus du Conseil Général du Finistère.